

COMMUNE DE PICHERANDE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai.

Le conseil municipal de la commune de Picherande dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric ECHAVIDRE, Maire.

Date de la convocation : 18 mai 2026.

Présents : M^r Simon BERNARD, M^r Bernard BOUYON, M^r Yannick CHABAUD, M^{me} Marie-Laure CHARBONNEL, M^{me} Marie CHARDON, M^{me} Stéphanie ESTRADE, M^r Thibaut FABRY, M^{me} Pascale GOIGOUX, M^{me} Hélène GUERIN.

Absent excusé : M^r Nicolas MAZEYRAT (donne pouvoir à M^r Bernard BOUYON).

Désignation du secrétaire de séance : M^{me} Marie-Laure CHARBONNEL.

Ouverture de la séance à 20 h 00'

Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 23 avril 2026.

Pas de remarque, approuvé à l'unanimité des présents. Vote 11/11

OBJET 1 : DÉLIBÉRATION POUR OCTROYER UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES HAUTES TERRES.

Délibération N° DCM 2026/28

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'entretien et au mail de l'association des « Hautes Terres », évoquant l'attente du paiement des aides de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le 1^{er} trimestre 2026.

La Présidente de l'association rappelle que ces aides auraient dû être versées courant mai 2026 et informe que ce ne sera pas le cas. Elle précise que le dossier de la micro crèche des Hautes Terres est en cours de validation au niveau de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).

Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité des membres présents (11/11) :

- ✓ Accepte de verser à l'association des « Hautes Terres » une subvention de 20 000 €.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à établir les mandats correspondants.

OBJET 2 : DÉLIBÉRATION POUR OCTROYER UNE SUBVENTION À L'ÉCOLE DU BOIS JOLI.

Délibération N° DCM 2026/29

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'octroyer une subvention à l'école du Bois Joli de Picherande pour la nouvelle année scolaire.

Il les informe du nouvel effectif pour l'année scolaire 2026/2027 : 15 enfants sur la Commune de Picherande.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (11/11), décide :

- ✓ D'accorder une subvention de 1 500 € à l'École du Bois Joli de Picherande.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à établir le mandat correspondant.

QUESTIONS DIVERSES :

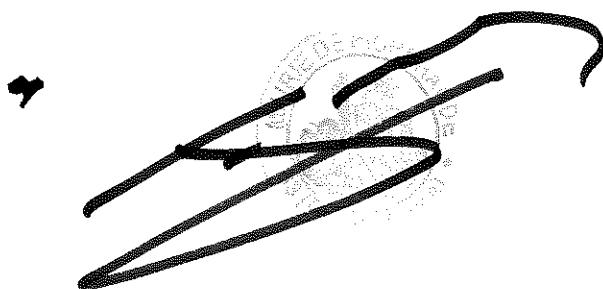
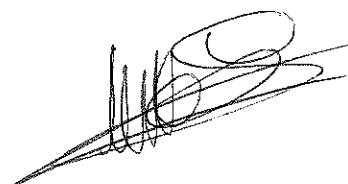
- ✓ **Site remarquable du goût :** visite agrément les 10 et 11 juin.
- ✓ **Journée du don d'organes :** le 20 juin avec un programme à partir de 10 h suivie de la fête de la musique à partir de 17 h.
- ✓ **Appartement face à la caserne :** demande de devis pour la réfection de la cuisine pour deux appartements.
- ✓ **Commande :** cinq tables et huit poubelles en bois ont été commandées auprès de l'A.S.P.H. de Rochefort-Montagne.
- ✓ **Dates à retenir :**
 - Fête de l'artisanat le 25 juillet + guinguette le soir
 - Concert à l'église le 22 juillet fin de journée
 - Bal trad le 12 août

Clôture de la séance : 21 h 30'

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité le 24 août 2026

Le maire,
Frédéric ECHAVIDRE

Secrétaire de séance,
Marie-Laure CHARBONNEL

A large, bold, black ink signature of Frédéric ECHAVIDRE, written over a faint circular official stamp of the Commune de Picherande.A black ink signature of Marie-Laure CHARBONNEL, consisting of several loops and a long horizontal stroke.